

Mercredi 22 mai 2019

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Malgré nos actions, la mise en place de la réforme est effective au 1^{er} mai 2019.

Comme le démontre le simulateur créé par notre syndicat CGT MITCCAP, des pertes non négligeables sont à venir. Pour de nombreux corps, plus il vous reste de temps de carrière, plus vous allez être perdant. En effet, la fin de la revalorisation des ex 13h ouvrières et 12h de maîtrise (ex IAT1, voir PR1) lors d'un changement d'échelon, ne sera plus compensée. Nous contestons toujours que l'abondement pour changement de grade (qui ne concerne que ceux qui changeront de grade), tout comme le CIA (prime de fin d'année), hypothétique et non-obligatoire (dixit là aussi la DRH), compensera ces pertes. Surtout que dans ses calculs savants, la DRH oublie de prendre en compte l'ancien solde de PR...

Mais nous saurons rappeler ses engagements à la DRH : « personne ne doit ni ne perdra ni immédiatement, ni dans le futur... ». **La bataille pour leur faire entendre raison n'est pas finie !!!!**

Avec l'arrivée prochaine des payes, une vigilance accrue de tous est nécessaire :

La période de mise en place de ce nouveau régime de prime, nécessite l'attention et le contrôle de chacun.

Il y a notamment lieu d'exercer une vigilance extrême, au cas par cas, pour tous les agent-e-s actuellement au plafond (système IAT-PR), et qui subissent un écrêtage (suppression d'une ou partie de prime pour ne pas dépasser les plafonds).

La partie écrêtée doit à partir de maintenant être versé aux agents concernés, mais malheureusement, il n'y aura pas de rattrapage rétroactif pour les pertes antérieures.

Si vous ne comprenez pas la nouvelle répartition des primes issue de cette réforme, le syndicat CGT MITCCAP vous propose de contacter un référent pour chaque Direction (les primes étant différentes) : (l'idéal étant de nous scanner la première page d'une fiche de paye avant et après la réforme).

- | | |
|------------------------------|--|
| ▷ DCPA : | "Kurnikowski, Gilles" gilles.kurnikowski@paris.fr |
| ▷ DEVE : | "Tourne, François" francois.tourne@paris.fr |
| ▷ DJS et autres directions : | "Sillet, Jean" jean.sillet@paris.fr |
| ▷ DPE : | "Bertrand, Gwenaël" Gwenael.Bertrand@paris.fr |
| ▷ DVD : | "Loisel, Hervé" herve.loisel@paris.fr |

Tout cela sans perdre de vue l'urgence prioritaire de mettre à bas la scélérate « transformation de la fonction publique » qui spolierait autant les usag-ers-ères que les agent-e-s d'un service public de qualité.

Bulletin d'adhésion : Nom :

Prénom :

tel :

Adresse :

Service :

Grade :

CGT MITCCAP, 6ème étage, 19 Rue du RENARD 75004 PARIS ☎ 01.53.01.41.59
syndicat@cgt-grandemaitrise.org <http://cgt-grandemaitrise.org/> www.facebook.com/CGTGMPARIS/